

LE PEUPLE D'ABORD

Magazine Hebdomadaire d'analyses et d'Informations générales

LE JOURNAL DU CABINET

N° 226



COMMÉMORATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DU GENOCOST EN HOMMAGE AUX VICTIMES DE LA BARBARIE



Edité par la cellule de communication

N° 226 DU 16 AU 22 JUILLET 2024



SOMMAIRE



04

L'ÉDITORIAL

Du Genocost

06



08

5ème Conseil des ministres

Délivrance de la carte d'identité : quid ?

39



42

ANALYSE





Sur la route de l' « Intégrité » !

Le mercredi 10 juillet au Palais de la nation, le Président Félix Tshisekedi a remis 26 000 exemplaires d'hyperguides d'agent des douanes aux agents et cadres de la Direction générale des douanes et accises (DGDA) afin de poursuivre sa lutte contre la corruptions et les antivaleurs.

« Ces hyperguides sont des manuels de référence essentiels pour les agents des douanes pour orienter leur conduite et prévenir tout risque de fraude et de coulage des recettes publiques en renforçant les capacités des fonctionnaires et en promouvant une culture de transparence et d'efficacité », a affirmé le Directeur de cabinet du Chef de l'État.

Par cette déclaration, Monsieur Anthony Nkinzo Kamole a tenté d'exhumer la pensée du Chef de l'État exprimée, le 20 janvier 2024 au Stade des martyrs, lors de son investiture, qui voudrait que les six engagements constituant son programme deviennent le maître-mot mieux la boussole pour tous les agents publics de l'État : socle de la bonne gouvernance.

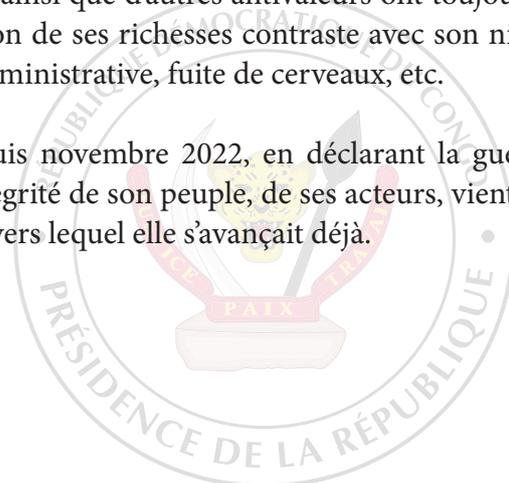
De nos jours en République Démocratique du Congo (RDC), bonne gouvernance rime avec efficacité du service public (administration). Et pourtant, quelle image ont les Congolais de leur Administration ? Un grenier d'antivaleurs où les détournements s'enregistrent aussi bien dans les milieux de l'enseignement que ceux de la politique et de la Fonction publique voire dans la justice censée élever une nation.

Dans son élan de développement, la RDC a plus que jamais besoin d'acteurs sociaux conscients que l'intégrité et le respect des biens publics constituent la clé de la bonne gouvernance. C'est d'ailleurs dans cette optique que le premier mandat du Chef de l'État, qui mettait l'homme au centre de l'action, avait fait de la bonne gouvernance un des piliers du programme présidentiel.

D'un régime à un autre, la corruption, le détournement ainsi que d'autres antivaleurs ont toujours battu leur plein, faisant de la RDC un pays dont la bénédiction de ses richesses contraste avec son niveau de développement : vétusté des infrastructures, lourdeur administrative, fuite de cerveaux, etc.

La lutte dans laquelle s'est lancé le Chef de l'État depuis novembre 2022, en déclarant la guerre aux antivaleurs afin de bâtir un État fondé sur l'éthique, l'intégrité de son peuple, de ses acteurs, vient à point nommé pour espérer sauver la RDC du grand naufrage vers lequel elle s'avancait déjà.

Giscard Kusema





Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo,
Président de la République démocratique
du Congo

COMMÉMORATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DU GENOCOST EN HOMMAGE AUX VICTIMES DE LA BARBARIE

Le Président Félix Tshisekedi a appelé les membres du gouvernement à s'impliquer de façon individuelle et collective dans la commémoration de la Journée nationale du GENOCOST prévue le 2 août 2024.



Et de leur rappeler que cette journée commémorative du « Génocide Congolais à des fins économiques » (GENOCOST) a pour objectif de conduire le peuple congolais à une communion et à une résilience face à la situation qui lui est imposée injustement depuis près de trois décennies. Il s'agit également de rendre un profond hommage aux millions de compatriotes, victimes de cette barbarie des prédateurs des ressources et des richesses naturelles congolaises ainsi qu'aux personnes qui leur ont porté secours et assistance. Le Chef de l'État a aussi évoqué la mise en place du FONAREV (Fonds national de réparation des

victimes de violences sexuelles liées au conflit et des victimes de crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité) afin de concrétiser son engagement de prendre en charge totalement les victimes du GENOCOST. De plus, en considération aux personnes blessées et tuées lors de ces crimes atroces telles que celles du récent bombardement du camp de déplacés de Mugunga à Goma orchestré par le Rwanda et ses supplétifs du M23, le Président de la République a invité le Gouvernement à prendre toutes les dispositions pour donner un large écho à cette journée commémorative du 2 août 2024 à travers l'ensemble du territoire national mais également les représentations

diplomatiques à l'étranger.

Cette action de sensibilisation, le gouvernement devra la faire, en collaboration avec la Commission interinstitutionnelle d'aide aux victimes et d'appui aux réformes (CIA-VAR) et le Fonds national de réparation des victimes de violences sexuelles liées au conflit et des victimes de crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité (FONAREV).

S'agissant de la finalisation du cadre juridique des réparations, le Gouvernement a été chargé de s'y pencher activement afin de compléter le cadre légal existant, via des mesures d'application qui devraient parachever cette réforme.

Julie Tshienda Mwamba

VIVEMENT LES CHAMPIONS ECONOMIQUES CONGOLAIS !

Dans sa communication durant le dernier Conseil des ministres, le Président de la République a rappelé au gouvernement l'urgence de faire émerger des champions économiques congolais.



"La reconquête de notre économie par les nationaux est non seulement une nécessité mais aussi une priorité pour garantir une croissance durable et inclusive, a insisté le Chef de l'Etat", comme l'indique le compte-rendu.

Selon les explications du Président Félix Tshisekedi, des pans entiers de l'économie congolaise sont aux mains d'expatriés dont les plus véreux contribuent à la hausse des prix en tuant le pouvoir d'achat des congolais et à la spéculation dans les importations au détriment de

la production locale. On comprend mieux pourquoi le numéro un du pays veille à la stricte application de la loi congolaise de la sous-traitance.

Celle-ci accorde la part belle aux nationaux. Il faut également savoir que certains expatriés font tout pour écarter les congolais dans bien des secteurs juteux et n'acceptent pas le développement et la croissance au pays d'affaires ou d'activités de production. Les Congolais qui veulent créer leurs affaires et leurs entreprises doivent être soutenus par le pays. Leur travail doit contribuer à substituer

les importations surtout alimentaires aux importations. Ce sont des économies importantes des devises et surtout des créations d'emplois. Les ministres concernés n'ont pas d'excuses car ils ont le soutien et l'aval du Chef de l'État (ce qui était pas le cas dans l'ancien Régime).

Ce dernier est très jaloux et fier de la réussite des congolais au pays comme à l'étranger et aime les appeler "nos champions".

Mazé Mwakumanya

COMPTE-RENDU DE LA CINQUIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES



Vendredi 12 juillet 2024

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO a présidé, à la Cité de l'Union Africaine, la cinquième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République, ce vendredi 12 juillet 2024. Quatre (04) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir : I. Communication de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ; II. Points d'information ; III. Approbation d'un relevé de décisions du Conseil des Ministres ; IV. Examen et adoption de dossiers.

I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

La communication du Président de la République, Chef de l'Etat a porté essentiellement sur trois (03) points, à savoir : 1. De la commémoration de la journée du GENOCOST et de la nécessité pour le Gouvernement de finaliser le cadre juridique de réparations Le Président de la République a appelé à l'appropriation individuelle et collective

de la commémoration de la Journée nationale du GENOCOST, entendu « Génocide Congolais à des fins économiques », pour nous conduire à une communion et à la résilience face à la situation qui nous est imposée injustement, avec un hommage à des millions de nos compatriotes, victimes de cette barbarie des prédateurs de nos ressources ainsi qu'aux personnes qui leur ont porté secours et assistance. Il a rappelé son engagement de prendre en charge les victimes qui s'est matérialisé par la mise en place du Fonds National de Réparation des Victimes de violences sexuelles liées au conflit et des victimes de crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité (FONAREV).

En hommage aux victimes de la barbarie y compris celles du récent bombardement du camp de déplacés de Mugunga à Goma par le Rwanda et ses supplétifs du M23, le Président de la République a invité le Gouvernement à prendre toutes les dispositions pour donner un large écho à la commémoration du 2 août 2024 à travers l'ensemble du territoire national et dans nos représentations diplomatiques à

COMPTE-RENDU DE LA CINQUIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES



l'étranger. Il devra le faire, en collaboration avec la Commission interinstitutionnelle d'aide aux victimes et d'appui aux réformes (CIA-VAR) et le Fonds National de Réparation des Victimes de violences sexuelles liées au conflit et des victimes de crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité (FONAREV). S'agissant de la finalisation du cadre juridique de réparations, le Gouvernement a été chargé de s'y pencher activement afin de compléter le cadre normatif qui existe, à travers les mesures d'application qui devraient parachever cette réforme. 2. De la nécessité d'engager des actions urgentes pour favoriser l'émergence de champions économiques nationaux Le Président de la République a abordé la question cruciale de la conjoncture économique nationale qui présente des défis significatifs, notamment en ce qui concerne les prix des denrées alimentaires impactant directement le quotidien de nos concitoyens. La hausse des prix a mis à rude épreuve le pouvoir d'achat des Congolais, rendant l'accès difficile aux biens et services. Il lui revient

que cette hausse de prix, sans être forcément la résultante de la conjoncture économique normale, est parfois l'œuvre des ennemis de la République qui provoquent des spéculations dans l'unique but de tourner la population contre les actions salvatrices initiées par le Gouvernement. Rappelant sa détermination et celle du Gouvernement à déployer moult initiatives allant dans le sens à stabiliser les prix sur les marchés et à promouvoir l'entrepreneuriat congolais, il a encouragé le Gouvernement à redoubler d'efforts et à travailler en synergie en menant des actions concrètes et à résultats rapides pour redonner le pouvoir d'achat à nos compatriotes et favoriser l'émergence de champions économiques locaux, voire nationaux. 3 « La reconquête de notre économie par les nationaux est non seulement une priorité mais aussi une nécessité pour garantir une croissance durable et inclusive », a insisté le Président de la République. Dès lors, les Ministres concernés sont invités à focaliser leurs efforts sur les actions urgentes suivantes : - Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Economie Nationale : à accélérer la

COMPTE-RENDU DE LA CINQUIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES



mise en œuvre de mesures de régulation des prix des denrées alimentaires. Un contrôle rigoureux des circuits de distribution doit être assuré pour éviter les spéculations qui impactent le consommateur final ; - Le Ministre des Finances ainsi que le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et Sécurité alimentaire : à innover par des mesures incitatives ciblées aux secteurs agricoles et industriels en faveur des Petites et Moyennes entreprises (PME), Petites et Moyennes Industries (PMI) afin de stimuler la production locale et de réduire sensiblement la dépendance aux importations ; - Le Ministre de l'Industrie et Développement des Petites et Moyennes Entreprises, et Petites et Moyennes Industries : à soutenir la compétitivité des entreprises locales à travers l'octroi des marchés de sous-traitance suivant les prescrits de la Loi y relative ; - A tous les Ministres concernés : à davantage poursuivre les efforts de rationalisation des droits et taxes, et même impôts afin d'encourager la production locale pour les nationaux. Le Président de la

République attend un rapport circonstancié des initiatives déjà prises sur ce sujet, et une feuille de route des actions restantes à mener. 3. Du processus de la délivrance des cartes d'identité Il revient au Président de la République que depuis le lancement du projet de la délivrance des cartes d'identité, il n'y a plus de développement attendu au regard du chronogramme qui lui a été présenté. Ainsi, tenant compte de l'impérieuse nécessité de doter chaque citoyen de la République Démocratique du Congo de sa carte d'identité, il a instruit le Vice Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières de lui faire un point, sans complaisance, sur ce dossier et de prendre toutes les dispositions y rattachées. 4 Intervention de la Première Ministre : Dans la suite de la communication du Président de la République, la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement, représentée par le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières a lu sa note résumée essentiellement en trois (03) points. Le premier a concerné la protection du pouvoir

COMPTE-RENDU DE LA CINQUIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES



d'achat des Congolais. La protection et le renforcement de ce pouvoir d'achat des Congolais étant une des priorités du quinquennat, la Première Ministre a tenu à réaffirmer sa détermination de coordonner toutes les actions des membres du Gouvernement dont les actions découlant de leurs attributions impactent le pouvoir d'achat de nos populations. À la réunion de la Conjoncture économique du 10 juillet 2024 qui a planché sur ce dossier, deux facteurs ont été identifiés comme étant à la base de cette situation, à savoir : la persistance de l'inflation et la dépréciation du Franc Congolais par rapport au dollar américain. Des pistes de solution ont été envisagées et la Commission Économie, Finances et Reconstruction du Gouvernement a été chargée d'approfondir la réflexion en vue de parvenir à des solutions idoines dans les meilleurs délais. Le deuxième point a porté sur la nécessité de prévenir des conflits au sein des communautés des provinces de l'Ituri et du Nord Kivu, au regard des témoignages qu'elle a reçus sur des sources sur

place. La Première Ministre a invité les membres du Gouvernement originaires de ces deux provinces à lancer un appel pressant à leurs notabilités respectives aux fins de sensibiliser les communautés à la cohésion et au vivre ensemble. Elle a ensuite encouragé le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières de se pencher sur cette question et d'instruire les Gouverneurs de ces deux provinces à décourager toute initiative de ce genre et de sensibiliser les communautés à promouvoir la paix. Au troisième et dernier point, la Première Ministre a annoncé la tenue du Séminaire gouvernemental du 21 au 23 juillet 2024. 5 II. POINTS D'INFORMATION II.1. Etat et administration du territoire Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, a présenté au Conseil, le rapport sur l'état et l'administration du Territoire National qui restent dominés par la poursuite des opérations militaires ordonnées par le Président de la République, Chef de l'Etat, Commandant Suprême des Forces Armées et de la

COMPTE-RENDU DE LA CINQUIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES



Police Nationale Congolaise, dans le cadre de l'Etat de siège en provinces de l'Ituri et du Nord Kivu. L'état d'esprit de la population demeure calme. Au cours de la semaine qui se termine, il a été observé la satisfaction de la population relativement à l'atteinte du point d'achèvement des engagements signés par la République Démocratique du Congo et le Fonds Monétaire International (FMI) en 2021, et ce, grâce aux réformes entreprises par le Gouvernement de la République, à la 6ème revue. Dans le volet politique, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, a informé le Conseil, de l'adoption, par le Sénat, de son Règlement Intérieur, lors de la plénière du 10 juillet 2024. Faisant l'économie de la situation sécuritaire sur l'ensemble du territoire national, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a mis en exergue quelques faits saillants dans les provinces du Haut-Katanga, du Haut-Uélé, de l'Ituri, du Kwilu, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, du Kasai-Oriental et de la Tshopo, liés notamment à l'activisme des ennemis de la

République et aux conflits communautaires. S'agissant des conflits communautaires, il a fait part au Conseil des initiatives envisagées pour y mettre fin. Le Conseil en a pris acte. II.2. Situation sécuritaire En complément au rapport du Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, sur la sécurité du Territoire National, le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense et Anciens Combattants a fait état de la situation opérationnelle et sécuritaire dans la partie Est du Pays qui demeure marquée principalement par : 6 - Le recrutement forcé des jeunes dans les territoires de Lubero et de Rutshuru par les terroristes M23/RDF suivi de renforcements continus en personnel et en matériels en provenance tant du Rwanda que de l'Ouganda dans un contexte de trêve humanitaire ; - Les actes de terreur des ADF/MTM dans certaines zones tant au Grand Nord qu'en Ituri où également les groupes armés locaux s'évertuent à troubler la quiétude de la population. Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense et des Anciens Combattants, a donné toute la situation opérationnelle sur terrain et

COMPTE-RENDU DE LA CINQUIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES



rassuré que nos Forces Armées maintiennent ferme leur engagement de pacifier l'ensemble du territoire National. Le Conseil a pris acte de ce rapport. II.3. Deux notes d'information relatives au secteur des transports Le Vice-Premier Ministre, Ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement a présenté au Conseil deux Notes d'information relevant de son secteur. La première a concerné l'état des lieux du déploiement des bus Trans Académia en provinces. Sur ce dossier, il a rappelé que lors de la 123ème Réunion du Conseil des Ministres du 02 février 2024, le Président de la République avait instruit qu'une Commission d'Experts soit mise en place pour présenter l'état d'avancement de l'extension des activités de Trans-Academia sur toute l'étendue du pays. Un plan de déploiement a été élaboré pour cibler, dans sa première phase, douze (12) chefs-lieux des provinces en se basant sur les critères suivants : (i) l'effectif de la population estudiantine, (ii) le nombre d'institutions d'enseignement supérieur

et universitaire, (iii) les infrastructures routières praticables et (iv) la couverture internet et de téléphone mobile. A ce stade, les villes retenues sont : Matadi, Mbandaka, Lubumbashi, Kolwezi, Kananga, Mbuji-Mayi, Kikwit, Bandundu, Bukavu, Goma, Kisangani et Kindu. Cependant, pour assurer le succès de ce déploiement, il est nécessaire de répondre préalablement à plusieurs besoins, entre autres : 7 - L'acquisition de nouveaux bus ; - Les études de configuration du réseau académique et du plan opérationnel devront être menées avant l'installation des agences provinciales ; - La mise à disposition, par chaque province, d'un espace aménagé pour servir de garage et d'un bureau pour l'Agence provinciale ; - Le recrutement du personnel qui doit se faire au niveau local, etc. Le Vice-Premier Ministre, Ministre des Transports, a, pour ce faire, sollicité l'accompagnement du Gouvernement. La deuxième a porté sur l'évolution du dossier du Contrat de concession ONATRA-MSA. Présentant succinctement ce dossier, le Vice-Premier Ministre, Ministre des Transports, Voies de communication et du Désenclavement, a rappelé aux

COMPTE-RENDU DE LA CINQUIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES



membres du Conseil qu'il était instruit par le Président de la République pour organiser une réunion de concertation entre les parties prenantes au contrat de concession du Terminal à Conteneurs de Matadi. C'est dans ce cadre qu'il a présidé la réunion du mercredi 10 juillet 2024 qui a réuni la Direction Générale de l'ONATRA, le Conseil d'Administration de l'ONATRA, le banc syndical de l'ONATRA et les représentants de la société du groupe MSC LLC, portant sur l'harmonisation des vues des points de désaccord lors de leurs échanges antérieurs. Au terme de cette réunion, il est ressorti, pour chacun des points, des résolutions en termes de solution, coulées dans un procès-verbal dressé et signé par toutes les parties prenantes séance tenante. Cette démarche donne les raisons d'espérer en vue de la résolution efficiente de ce dossier et voir les activités démarrer. Le Vice-Premier Ministre, Ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement a été complété par le Ministre des Finances. Le Conseil

a pris acte de ces deux Notes d'information. II.4. Problématique de réapprovisionnement en produits pétroliers Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Economie Nationale a évoqué la problématique de réapprovisionnement du pays en produits pétroliers. 8 En effet, les informations en sa possession indiquent que le niveau des stocks en produits pétroliers des sociétés commerciales a baissé pour certains produits dans la zone Ouest. Pour faire face à la menace de rupture, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Economie Nationale, a sollicité l'autorisation du Gouvernement aux fins de négocier avec les banques commerciales de notre pays, l'opportunité d'effectuer un deuxième tirage selon le même schéma utilisé précédemment pour un montant devant couvrir les manques à gagner certifiés à fin décembre 2023. Le Conseil en a pris acte. II.5. Trois Notes d'information relatives au secteur agricole Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et Sécurité Alimentaire a fait le point au Conseil de trois Notes d'information relatives à son secteur. D'abord, celle liée aux

COMPTE-RENDU DE LA CINQUIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES



préparatifs du lancement de la campagne agricole 2024. A ce sujet, il a indiqué que son Ministère entend lancer, du 30 juillet au 30 août 2024, la campagne agricole sur l'ensemble du territoire national. Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et Sécurité Alimentaire a rappelé que la campagne agricole est une activité qui consiste d'abord à sensibiliser les agriculteurs, populations rurales et acteurs de développement agricoles (agropoles, coopératives, fondations agricoles, unions d'agriculteurs, entreprises et entrepreneurs agricoles) sur l'importance de la relance des filières maraîchères, vivrières et pérennes porteuses, sur les effets et impacts socioéconomiques visibles attendus de cette relance, en conformité avec le programme d'actions du Gouvernement pour 2024-2028. Ensuite, celle relative aux dispositions urgentes pour atténuer et juguler la pénurie du maïs qui pourrait s'aggraver pendant la période de soudure de fin août à fin décembre 2024. Il est question de réduire sensiblement l'écart entre

l'offre et la demande afin de renforcer la résilience des ménages face à la crise de farine de maïs et d'éviter ainsi une crise sociale ou le risque de compromission de la paix sociale et de la sécurité de l'Etat. Assorties de propositions de solution, ces dispositions sont pensées en mode d'urgence à court terme. 9 Enfin, celle liée à la production des semences améliorées pour hausser le potentiel de substitution aux importations. Cette relance de la production de semences de maïs va se faire en conjonction avec les initiatives qui sont en place avec les partenaires techniques et financiers, dans certaines provinces cibles d'intervention, et en conjonction avec l'Institut National d'Etude et de Recherche Agronomiques (INERA) et les Facultés d'agronomie. Le Conseil a pris acte de ces trois Notes d'information. II.6. Synthèse de la réunion du Conseil de Sécurité sur la situation sécuritaire en République Démocratique du Congo La Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères, Coopération Internationale et Francophonie a présenté au Conseil le rapport

COMPTE-RENDU DE LA CINQUIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES



synthèse de la réunion du Conseil de Sécurité du 08 juillet 2024 sur la situation sécuritaire en République Démocratique du Congo. Cette séance du Conseil de Sécurité est intervenue dans un contexte marqué par une escalade du conflit dans l'Est du pays due à l'expansionnisme militaire du Rwanda, la conclusion de la première phase de désengagement de la MONUSCO au Sud-Kivu, la publication du rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et la trêve humanitaire proposée par les Etats-Unis (du 5 au 19 juillet 2024). La plupart des membres du Conseil de Sécurité ont exprimé leurs profondes préoccupations au sujet de la détérioration de la situation sécuritaire et humanitaire dans l'Est du pays. A ce titre : - Le Représentant permanent de la France a condamné la violation de la souveraineté et de l'intégrité de la RDC et appelé le Rwanda à retirer ses troupes ; - La Représentante Permanente des Etats-Unis a dénoncé les menaces et avancées du M23 et a jugé irresponsable le soutien que le Rwanda leur

apporte. Elle a également rappelé que les interventions du Rwanda sont de plus en plus directes et décisives. Pour les Etats-Unis, la présence de plus de 4.000 militaires rwandais sur le sol congolais va au-delà du soutien au M23 ; il s'agit bien évidemment d'intervention militaire du Rwanda en territoire Congolais ; 10 - La Représentante permanente de la Suisse a condamné la progression continue des Forces de Défense Rwandaises et du M23 dans l'Est de la RDC et a exigé que le Rwanda cesse tout soutien au M23 et se retire du territoire congolais. Elle a précisé que le Représentant de la République Démocratique du Congo a souligné que le déploiement des soldats rwandais sur le territoire Congolais ainsi que l'alliance du Rwanda avec le groupe terroriste du M23 pour déstabiliser notre pays constitue de graves violations de la Charte des Nations Unies, a conclu la Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères. Le Conseil a pris acte de cette Note d'information. II.7. Processus d'élaboration du projet de Loi de

COMPTE-RENDU DE LA CINQUIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES



Finances 2025 Le Ministre d'Etat, Ministre du Budget a fait rapport au Conseil de l'état d'avancement du processus d'élaboration du projet de Loi de Finances 2025. Il a indiqué que son Ministère du Budget s'est attelé à finaliser le projet du Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) 2025- 2027 adossé au Programme du Gouvernement chiffré à 277.066 milliards de FC, soit l'équivalent de 93 milliards de USD. Ce projet de CBMT vient d'être analysé, de fond en comble, au cours des Consultations pré-budgétaires qui ont été organisées du 08 au 10 juillet courant. Après cette étape, les Institutions, Ministères et Services publics devront faire diligence pour l'élaboration de leurs prévisions budgétaires dans le respect des mesures d'encadrement contenues dans la lettre d'orientation de la Première Ministre et de la Circulaire contenant les instructions relatives à l'élaboration de la Loi de finances de l'exercice 2025. Le Ministre du Budget a insisté pour que ces prévisions budgétaires respectent

scrupuleusement les planchers des recettes, qui sont des minimas, et les plafonds des dépenses afin d'éviter la désarticulation du CBMT et de préserver la crédibilité du Budget. Leur transmission au Ministère du Budget est prévue au plus tard le 27 juillet et les conférences budgétaires vont débiter le 29 juillet pour se clôturer le 10 août 2024. Le calendrier budgétaire prévoit, du 29 au 30 juillet, les concertations avec les partenaires techniques et financiers du Gouvernement, en vue de négocier le financement du gap du CBMT et en particulier de la tranche de 2025, en termes d'appuis budgétaires et de dons projets. 11 Le Ministre d'Etat, Ministre du Budget a terminé son intervention en mentionnant qu'après les conférences budgétaires, il se chargera de soumettre, après arbitrage, à l'approbation du Gouvernement, en passant par les Commissions gouvernementales, non seulement le projet de CBMT finalisé, mais aussi les avant-projets de Loi de finances rectificative 2024 en cours de préparation et de Loi de finances 2025. Le Conseil a pris acte de ce

COMPTE-RENDU DE LA CINQUIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES



Rapport. II.8. Moratoire de 60 jours pour contribuer à la protection des emplois au profit des nationaux
Le Ministre de l'Emploi et Travail a présenté aux membres du Conseil la note d'information relative au moratoire de 60 jours pour contribuer à la protection des emplois au profit des nationaux contre la concurrence de la main d'œuvre étrangère. Il a indiqué que la création d'emplois passe par entre autres : (i) la protection des emplois existants et (ii) la capitalisation des opportunités offertes par les employeurs au profit des nationaux. Il s'observe malheureusement dans notre pays que les opportunités d'emplois font aujourd'hui l'objet d'une forte concurrence de la main d'œuvre étrangère à tel point que beaucoup de ces opportunités qui peuvent bénéficier aux Congolais sont occupés par les étrangers. Or, l'Ordonnance n°74/098 du 06 juin 1974 telle que révisée par l'Ordonnance 77-383 du 29 décembre 1977 en ses articles 5 et 6 protège la main d'œuvre nationale contre la concurrence étrangère et que l'Arrêté

n°121/CAB.MIN/TPS/112/2005 du 26 octobre 2005 fixe le pourcentage autorisé au sein des Entreprises exerçant leurs activités en République Démocratique du Congo. Au regard de ce qui précède et vu la gravité des faits, le Ministère de l'Emploi et Travail a accordé un moratoire de 60 jours aux employeurs régis par le Code du Travail afin qu'ils puissent prendre des mesures au sein de leurs Entreprises et Etablissements respectifs pour régulariser leurs situations. 12 Au terme de cette échéance, un contrôle sera diligenté sur toute l'étendue de la République pour s'assurer de la stricte observance de cette réglementation et les sanctions proportionnelles seront infligées aux employeurs non en règle conformément à la législation en la matière. Le Conseil en a pris acte. II.9. Deux Notes d'information relatives aux droits humains
La Ministre des Droits Humains a présenté deux Notes d'information au Gouvernement. La première, relative à la Journée du Génocide Congolais, consistait à présenter le contexte dans lequel

COMPTE-RENDU DE LA CINQUIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES



FONAREV a été créé et pour quelles raisons le Président de la République a institué GENOCOST. En effet, dans le souci de garder frais dans la mémoire des Congolais, les ignobles massacres dont notre pays a été victime, il a été institué la journée commémorative du génocide Congolais (GENOCOST) et qui est célébrée le 02 août de chaque année. S'appuyant sur ces raisons, et pour que ces crimes ne soient oubliés ni par l'histoire, ni par les bourreaux encore moins par le peuple Congolais qui en portera éternellement les stigmates, la Ministre des Droits Humains a proposé aux membres du Conseil que la journée du 02 août de chaque année soit déclarée chômée et payée sur toute l'étendue du territoire national ; et que, pour cette année, une semaine de prière œcuménique soit organisée. Aussi, a-t-elle proposé que les activités commémoratives soient organisées dans les lieux où les crimes ont été les plus atroces (Makobola, Kasika, Goma, Kibati, Kisangani, etc.) La deuxième Note, relative aux

pistes des solutions au conflit ethno tribal entre les Teke et les Yaka, a présenté quelques propositions allant dans le sens d'assurer la cohabitation pacifique entre ces deux peuples. Le Conseil a pris acte de ces deux Notes d'information. 13 II.10. Passation des épreuves certificatives de fin d'étude professionnelle 2024 Le Ministre de la Formation Professionnelle a porté au Conseil l'information relative au déroulement des épreuves certificatives (ENFEP) 2024 organisée par son Ministère sur toute l'étendue du pays du 1er au 04 juillet 2024. Il a indiqué que ces épreuves revêtent une importance capitale dans le processus de formation professionnelle en République Démocratique du Congo, car elles permettent de mesurer les niveaux de compétences et de connaissances des apprenants et offrent une validation formelle des acquis. Celle-ci est sanctionnée par un certificat d'aptitude professionnelle. D'une manière générale, ces épreuves ont bel et bien eu lieu sur toute l'étendue du territoire national, à l'exception des provinces éducationnelles de Nord Kivu2 qui

COMPTE-RENDU DE LA CINQUIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES



connait un problème d'insécurité. Un report de deux semaines a été accordé en attendant que l'ordre soit établi. La Province de Maï-Ndombe, quant à elle, n'a aligné aucun candidat, a conclu le Ministre de la Formation Professionnelle, qui en passant, a évoqué certains défis majeurs à relever dans ce secteur. Le Conseil a pris acte de cette Note d'information. II.11. Tenue de la 3ème Session du Conseil des Ministres de l'Organisation de la Pêche et l'Aquaculture des Grands Lacs Edouard et Albert Le Ministre de Pêche et Elevage a porté à la connaissance des membres du Conseil la note d'information relative à la tenue de la troisième Session du Conseil des Ministres de l'Organisation de la Pêche et l'Aquaculture des Lacs Edouard et Albert prévue à Kinshasa du 29 juillet au 1er août 2024. En effet, en exécution des résolutions de la deuxième session du Conseil des Ministres de l'Organisation de la Pêche et l'Aquaculture des Lacs Edouard et Albert, le Secrétariat Exécutif de cette Organisation a

proposé à la République Démocratique du Congo et à l'Ouganda, deux pays concernés par cette structure, la période du 29 juillet au 01 août 2024 pour la tenue de la troisième session du Conseil des Ministres. 14 La délégation Ougandaise sera conduite par le Ministre des Affaires Etrangères qui sera accompagné des Ministres en Charge des Eaux et de Celui de l'Agriculture, Pêche et Industrie Animale. Trois Secrétaires Généraux seront dans cette délégation avec cinq Experts. Le Conseil a pris acte de cette Note d'information. III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES Le Conseil des Ministres a adopté le relevé de décisions prises lors de la quatrième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du 05 juillet 2024. IV. EXAMEN ET ADOPTION DE DEUX (02) DOSSIERS IV.1. Projet de Protection de la biodiversité dans les aires protégées frontalières de la République Démocratique du Congo La Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement et Développement Durable a soumis au Conseil le

COMPTE-RENDU DE LA CINQUIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Projet de Protection de la biodiversité dans les aires protégées frontalières de la République Démocratique du Congo. Ce projet permettra de : - Lutter contre le Trafic transfrontalier illicite des espèces sauvages menacées d'extinction ou non ; - Construire des postes locaux fortifiés de surveillance (FOB), des clôtures électriques et/ou des murs en gambion ou en béton le long des frontières terrestres (nombre et emplacement à déterminer par des experts techniques) avec un système électronique d'alerte et de surveillance aérienne et sur les frontières liquides avec des balises et capteurs électroniques ; - Construire des postes des Commandements régionaux/provinciaux (RCP) dans des villes proches de la frontière et un centre de commandement national central à Kinshasa interopérables avec ceux des autres Forces de défense ; - Former et équiper les éco-gardes en unités d'intervention rapides de protection des frontières terrestres et liquides ; - Installer des sensors et autres technologies modernes de télé-détection d'alerte aux frontières liquides et terrestres ; - Promouvoir l'éco-tourisme. Après débats et délibérations, le Conseil des Ministres a adopté ce dossier.

15 IV.2. Stratégie nationale des exportations et diversification de marchés entre l'AGOA et notre pays

Le Ministre du Commerce Extérieur a fait l'économie de la stratégie nationale des exportations et diversification de marchés entre l'African Growth and Opportunity Act (AGOA) et la République Démocratique du Congo. La force de la Stratégie Nationale AGOA étant d'être holistique, elle va s'appuyer sur : (i) Une étude exhaustive de la demande américaine à travers les 6.000 produits éligibles dans le cadre du programme AGOA ; (ii) Une méthodologie rigoureuse d'identification des produits exportables vers le marché américain ; (iii) Une approche participative qui a permis aux Experts des Ministères sectoriels concernés par la question des exportations, ceux des structures et organismes spécialisés, du secteur privé ainsi que les partenaires techniques internationaux, qui tous ont validé les propositions contenues dans la Stratégie Nationale AGOA. L'objectif global du Gouvernement est donc

d'optimiser l'utilisation de l'AGOA par la mise en œuvre du plan d'action opérationnel qui se décline en cinq axes stratégiques et 16 interventions prioritaires pour lever les contraintes telles que l'étroitesse de l'offre exportable ; la faible maîtrise des exigences du marché américain ; le coût élevé du fret maritime et aérien vers les Etats-Unis ; et, l'absence de mécanismes intégrés d'accompagnement du secteur privé exportateur de la RDC. La Stratégie Nationale AGOA retient 21 filières hors minières (dont le café, cacao, thé et gingembre) et 5 filières minières (cuivre, diamants, Or, cobalt et 3T). L'ambition d'atteindre dans un horizon de court et moyen termes une valeur des exportations vers le marché américain de 3 milliards USD, soit le quintuple du niveau atteint au moment de son expulsion en 2010 exige la mise en œuvre des politiques économiques cohérentes permettant de soutenir la trilogie production - transformation - commerce. A ce sujet, des mesures économiques y relatives ont été passées en revue.

16 Le Ministre du Commerce Extérieur a souligné qu'à la suite de la validation de la Stratégie Nationale AGOA - RDC, une structure de suivi et évaluation de la mise en œuvre sera mise en place. Après débats et délibérations, ce dossier a été adopté par le Conseil. Commencée à 15h00', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 20h05'. Pour le Ministre de la Communication et Médias, Porte-parole du Gouvernement en mission, Augustin KIBASSA MALIBA LUBALALA Ministre des Postes, Télécommunications et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (PT-NTIC)







SÉCURITÉ ET ADMINISTRATION DU TERRITOIRE PRÉSENTÉES AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

L'actualité sécuritaire du pays reste dominée par la poursuite des opérations militaires ordonnées par le Président de la République, Chef de l'État, Commandant Suprême des Forces Armées et de la Police nationale congolaise, dans le cadre de l'état de siège en provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu



Pendant ce temps, des combats ont été signalés le dimanche 14 juillet à Kirumba dans le territoire de Lubero (Nord-Kivu).

Des sources locales rapportent que des combattants wazalendo auraient lancé une attaque contre les rebelles du M23, qui occupent cette agglomération depuis plus d'un mois.

Selon des sources citées par un média local, ces tirs étaient localisés vers le centre commercial de Kirumba, mais aussi le marché central et le quartier Birere.

C'est vers 9h locales, lorsque ces combats ont cessé, que la

population qui s'était terrée chez elle a commencé à sortir.

Aucun bilan de ces affrontements n'est connu jusque-là.

Ces combats sont signalés en pleine trêve humanitaire de deux semaines recommandée depuis le 4 juillet par les États-Unis. Cette trêve « vise à soulager les souffrances des populations vulnérables et à créer les conditions d'une désescalade plus large des tensions dans l'Est de la République Démocratique Congo (RDC).

Entre temps, la situation a été présentée au Président de la République lors de la 5ème

réunion du Conseil des ministres tenue vendredi 12 Juillet 2024, et présidée par le Chef de l'Etat. L'état et l'administration du territoire présentés par la vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur et sécurité, tandis que son collègue en charge de la Défense nationale a exposé sur la situation sécuritaire qui prévaut sur toute l'étendue de la RDC.

1.État et administration du territoire

SÉCURITÉ ET ADMINISTRATION DU TERRITOIRE PRÉSENTÉES AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, a présenté au Conseil le rapport sur l'état et l'administration du Territoire national qui restent dominés par la poursuite des opérations militaires ordonnées par le Président de la République, Chef de l'État, Commandant Suprême des Forces Armées et de la Police nationale congolaise, dans le cadre de l'état de siège en provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu. L'état d'esprit de la population demeure calme.

Au cours de la semaine qui se termine, il a été observé la satisfaction de la population relativement à l'atteinte du point d'achèvement des engagements signés par la République Démocratique du Congo et le Fonds Monétaire International (FMI) en 2021, et ce, grâce aux réformes entreprises par le Gouvernement de la République, à la 6ème revue.

Dans le volet politique, le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, a informé le Conseil, de l'adoption, par le Sénat, de son Règlement Intérieur, lors de la plénière du 10 juillet 2024.

Faisant l'économie de la situation sécuritaire sur l'ensemble du territoire national, le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a mis en exergue quelques faits saillants dans les



provinces du Haut-Katanga, du Haut-Uélé, de l'Ituri, du Kwilu, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, du Kasai-Oriental et de la Tshopo, liés notamment à l'activisme des ennemis de la République et aux conflits communautaires.

S'agissant des conflits communautaires, il a fait part au Conseil des initiatives envisagées pour y mettre fin.

Le Conseil en a pris acte.

2. Situation sécuritaire

En complément au rapport du vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, sur la sécurité du Territoire national, le vice-Premier ministre, ministre de la Défense et Anciens Combattants a fait état de la situation opérationnelle et sécuritaire dans la partie Est du Pays qui demeure marquée principalement par :

- Le recrutement forcé des jeunes dans les territoires de Lubero et de Rutshuru par les terroristes M23/

RDF suivi des renforcements continus en personnel et en matériels en provenance tant du Rwanda que de l'Ouganda dans un contexte de trêve humanitaire ;

- Les actes de terreur des ADF/MTM dans certaines zones tant au Grand Nord qu'en Ituri où également les groupes armés locaux s'évertuent à troubler la quiétude de la population.

Le vice-Premier ministre, ministre de la Défense et des Anciens Combattants, a donné toute la situation opérationnelle sur le terrain et rassuré que les Forces Armées de la RDC maintiennent ferme leur engagement de pacifier l'ensemble du territoire national. Le Conseil a pris acte de ce rapport.

Blandine Nzovo Niangsa

LE GOUVERNEMENT INFORMÉ DES AVANCÉES MAJEURES ENREGISTRÉES POUR LA MATÉRIALISATION DU CONTRAT DE CONCESSION ONATRA - MSC

Présentant brièvement le dossier relatif à la matérialisation du contrat de concession ONATRA-MSc, le vice-Premier ministre, ministre des Transports, Voies de communication et du Désenclavement Jean-Pierre Bemba Gombo a, au cours de la 5ème réunion du Conseil des ministres tenu le vendredi 12 juillet dernier, rappelé aux membres du gouvernement qu'il était instruit par le Président de la République pour organiser une réunion de concertation entre les parties prenantes au contrat de concession du Terminal à Containers de Matadi.



LE GOUVERNEMENT INFORMÉ DES AVANCÉES MAJEURES ENREGISTRÉES POUR LA MATÉRIALISATION DU...

d'Administration ainsi que le banc syndical de ladite société et les représentants de la société du groupe MSC LLC, portant sur l'harmonisation des vues des points de désaccord lors de leurs échanges antérieurs.

Au terme de cette réunion, il est ressorti pour chacun des points, des résolutions en termes de solution coulées dans un procès-verbal dressé et signé par toutes les parties prenantes séance tenante.

Cette démarche donne des raisons d'espérer une résolution efficiente de ce dossier et voir les activités démarrer.

Le vice-Premier ministre, ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement a été complété dans sa prise de parole par le ministre des Finances Doudou Fwamba Likunde.

Il est important de noter que les travaux de modernisation du port de Matadi dans le cadre de ce projet ont rencontré d'énormes résistances de la part de l'intersyndicale de l'ONATRA, qui y voyait une menace pour bon nombre de travailleurs de cette entreprise du portefeuille de l'État congolais. Il se constate depuis un temps que l'ONATRA a perdu 75% de ses volumes de containers au profit d'autres ports. Cette baisse d'activités a entraîné une diminution importante de ses revenus, ce qui a entraîné un manque d'investissements dans les infrastructures et

les équipements, affectant considérablement la productivité et les performances du terminal.

C'est cet état des lieux qui a motivé la concession des activités des containers au port de Matadi, conclue entre le gouvernement congolais et le consortium comprenant le géant mondial de l'armement Mediterranean Shipping Company (MSC), qui permettra de réduire de manière significative les coûts d'importation et d'exportation, ce qui profitera considérablement à la population.

La concession va permettre la réhabilitation et la modernisation du terminal à containers du port de Matadi, portant ainsi le niveau des services aux meilleurs standards internationaux. Les travaux de construction de nouvelles infrastructures et l'acquisition de nouveaux équipements vont générer des revenus importants pour l'État et l'ONATRA sous forme de redevances de concession. De plus, la concession prévoit la formation et le renforcement des capacités des travailleurs ainsi que le transfert de technologies, ce qui permettra d'améliorer les compétences et l'efficacité des opérations portuaires.

La concession permettra de sécuriser et de pérenniser les emplois des travailleurs de l'ONATRA.

La MCTC (Matadi Corridor Terminaux à Containers), société

d'exploitation de droit congolais, s'est engagée à recruter en priorité les travailleurs de l'ONATRA au fur et à mesure de ses besoins opérationnels.

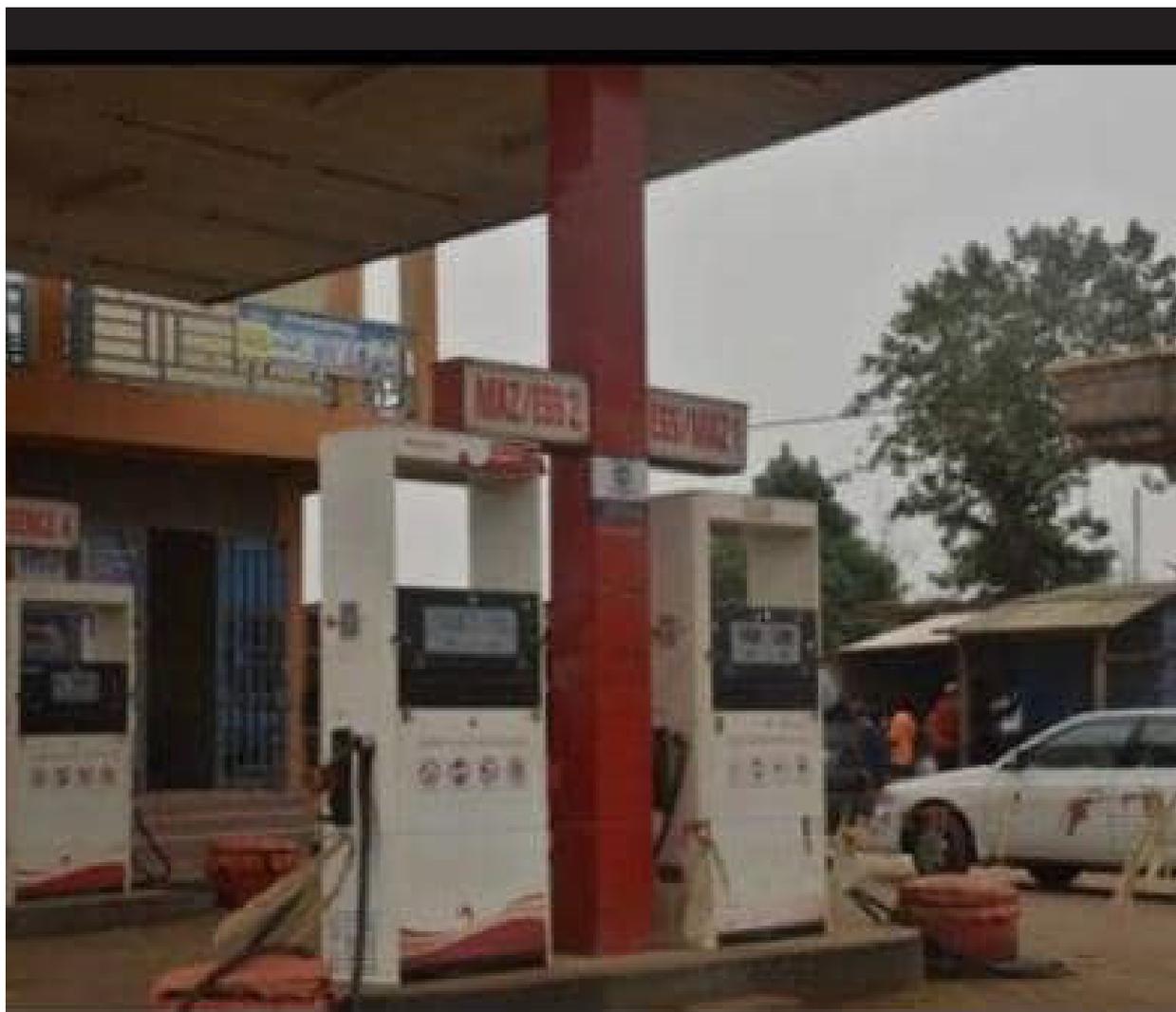
Il convient en même temps de signaler que dans le cadre de cette concession, l'État et MCTC ont prévu une structuration qui assurerait la mise en place par l'État d'un fond social afin de régler durablement le passif social de l'ONATRA qui frappe durement les travailleurs et leurs familles. MCTC est chargé de soutenir le développement et la modernisation des infrastructures en République Démocratique du Congo (RDC), en accord avec les objectifs du gouvernement pour le progrès et la prospérité du pays.

Christian Kusema



LE GOUVERNEMENT PREND DES MESURES POUR PRÉVENIR LE MANQUE DE PRODUITS PÉTROLIERS

Lors du dernier Conseil des ministres présidé par le Chef de l'État, le vice-Premier ministre, ministre de l'Économie nationale, a évoqué la problématique de réapprovisionnement du pays en produits pétroliers.



Selon lui, le niveau des stocks en produits pétroliers des sociétés commerciales a baissé pour certains produits dans la zone Ouest.

Pour faire face à la menace de rupture, le vice-Premier ministre, ministre de l'Économie nationale, a sollicité l'autorisation du gouvernement aux fins

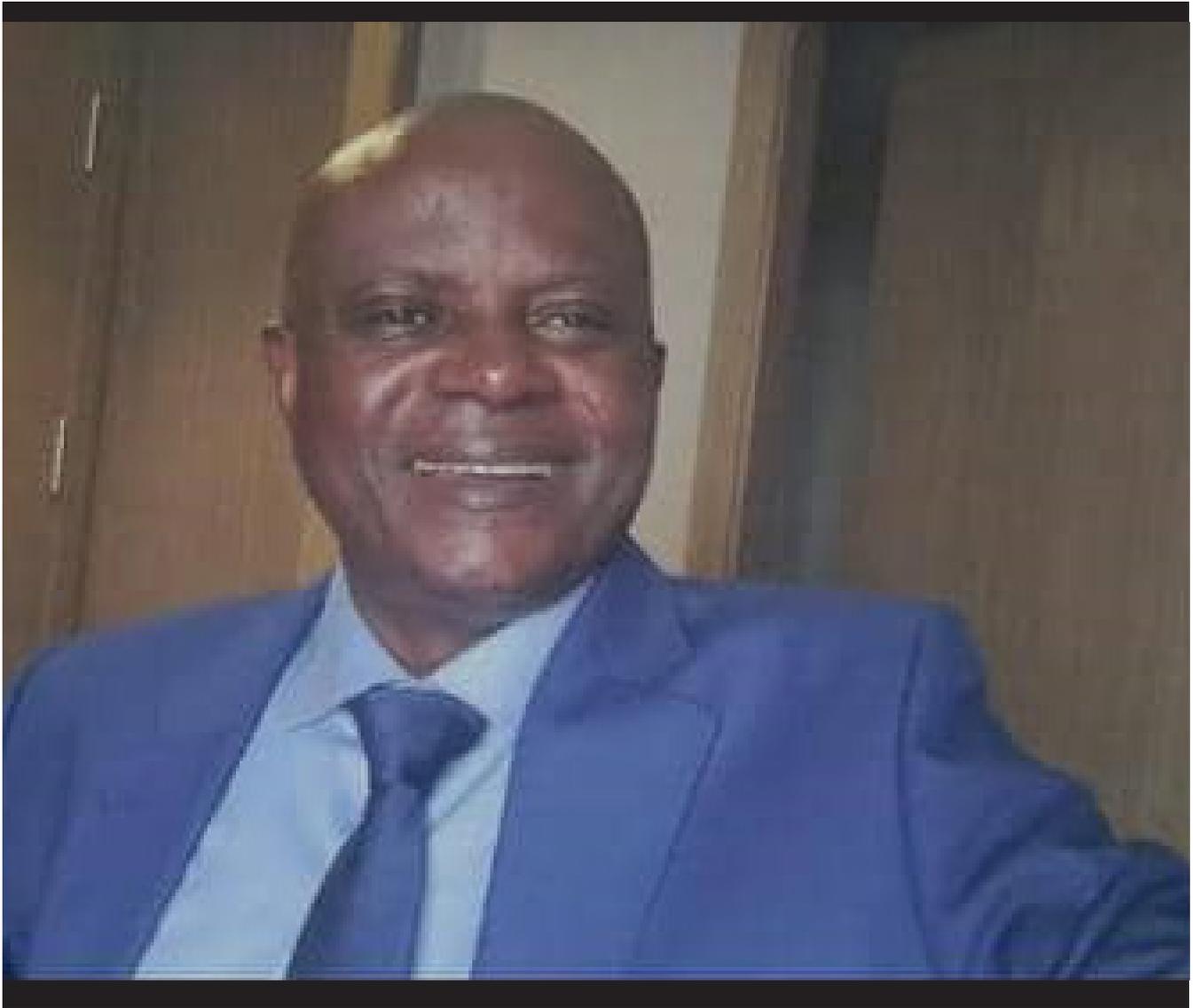
de négocier avec les banques commerciales du pays, l'opportunité d'effectuer un deuxième tirage selon le même schéma utilisé précédemment pour un montant devant couvrir les manques à gagner certifiés à fin décembre 2023.

Le Conseil en a pris acte.

Carol Lumingu

BIENTÔT LE LANCEMENT DE LA CAMPAGNE AGRICOLE

Dans ses notes d'information au Conseil des ministres du vendredi 12 juillet dernier, le ministre d'État, ministre de l'agriculture et sécurité alimentaire a indiqué que son ministère attend lancer la campagne agricole du 30 juillet au 30 août 2024. Tout est déjà planifié selon Grégoire Mutshayi.



Le ministre tutélaire a rappelé que cette campagne consiste à sensibiliser les agriculteurs, la population rurale et tous les acteurs de développement agricole sur la relance des filières notamment vivrières et ses impacts socioéconomiques en conformité avec la vision du gouvernement (2024-2028).

Suivant le dicton qui affirme que « Diriger, c'est prévoir », le ministre Mutshayi a déjà envisagé les dispositions urgentes pour juguler la carence de maïs vécue souvent vers la fin de l'année. Il est question, estime-t-il, de réduire sensiblement l'écart entre l'offre et la demande et éviter ainsi la crise sociale.

La production des semences améliorées est une autre option choisie, qui va se faire en conjonction avec les partenaires techniques et financiers.

Jules Tshitumbayi

JEAN-PIERRE BEMBA VEUT LE DÉPLOIEMENT DE TRANS-ACADEMIA DANS 12 PROVINCES DE LA RDC

Au cours de la 5^{ème} réunion du Conseil des ministres, le vice-Premier ministre, ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement, Jean-Pierre Bemba a présenté le vendredi 12 juillet courant, au Conseil la Note d'information relative au secteur des transports, celle concernant l'état des lieux du déploiement des bus Trans-Academia en provinces. Sur ce dossier, il a rappelé que lors de la 123^{ème} Réunion du Conseil des Ministres du 02 février 2024, le Président de la République avait instruit qu'une Commission d'Experts soit mise en place pour présenter l'état d'avancement de l'extension des activités de Trans-Academia sur toute l'étendue du pays.

Transport Académique en abrégé "Trans Academia", est une structure étatique qui a pour objet le transport en commun des étudiants et personnels administratifs des institutions d'enseignement supérieur et universitaire de la République Démocratique du Congo à des tarifs préférentiels.

- Un plan de déploiement a été élaboré pour cibler, dans sa première phase, douze (12) chefs-lieux des provinces en se basant sur les critères suivants : l'effectif de la population estudiantine,

- Le nombre d'institutions d'enseignement supérieur et universitaire,

- Les infrastructures routières praticables et;

- La couverture internet et de téléphone mobile.

À ce stade, les villes retenues sont : Matadi, Mbandaka, Lubumbashi, Kolwezi, Kananga, Mbuji-Mayi, Kikwit, Bandundu, Bukavu, Goma, Kisangani et Kindu.

Cependant, pour assurer le succès de ce déploiement, il est nécessaire de répondre préalablement à plusieurs besoins, entre autres :

- l'acquisition de nouveaux bus ;



- les études de configuration du réseau académique et du plan opérationnel devront être menées avant l'installation des agences provinciales ;

- la mise à disposition, par chaque province, d'un espace aménagé pour servir de garage et d'un bureau pour l'Agence provinciale ;

- le recrutement du personnel qui doit se faire au niveau local, etc.

Le vice-Premier ministre, ministre des Transports, a, pour ce faire, sollicité l'accompagnement

du Gouvernement.

Pour rappel, Trans-Academia s'avère être la matérialisation de la promesse du Président Félix Tshisekedi qu'il avait adressée aux étudiants en mai 2021, lors de sa visite des campus universitaires de l'UPN et de l'INBTP pour résoudre le grand problème de leur locomotion.

Sandra Mbombo

LE CONSEIL DE SÉCURITÉ EXPRIME SES PROFONDES PRÉOCCUPATIONS

La présence de plus de 4.000 militaires rwandais sur le sol congolais va au-delà du soutien au M23, il s'agit bien évidemment d'une intervention militaire du Rwanda en territoire congolais, a déclaré la représentante permanente des États-Unis d'Amérique le 08 juillet 2024 lors de la réunion du Conseil de sécurité sur la situation sécuritaire en République Démocratique du Congo (RDC).

C'est ce qu'a rapporté la ministre d'État, ministre des Affaires étrangères, Coopération internationale et Francophonie aux membres du gouvernement le Vendredi 12 juillet 2024 au cours de la 5ème réunion du Conseil des ministres présidée par le Chef de l'État Félix Tshisekedi.

D'après Thérèse Wamba Wagner citée dans le compte-rendu du gouvernement, la plupart des membres du Conseil de sécurité ont exprimé leurs profondes préoccupations au sujet de la détérioration de la situation sécuritaire et humanitaire dans l'Est de la RDC.

Et d'ajouter que le représentant permanent de la France a condamné la violation de la souveraineté et de l'intégrité de la RDC et appelé le Rwanda à retirer ses troupes; la représentante permanente des États-Unis a, quant à elle, dénoncé les menaces et avancées du M23 et a jugé irresponsable le soutien que le Rwanda leur apporte.

Elle a également rappelé que les interventions du Rwanda sont de plus en plus directes et décisives.

Pour les États-Unis d'Amérique,



la présence de plus de 4.000 militaires rwandais sur le sol congolais va au-delà du soutien au M23; il s'agit bien évidemment d'une intervention militaire du Rwanda en territoire congolais.

Pour sa part, la représentante permanente de la Suisse a condamné la progression continue des forces de défense rwandaise et du M23 dans l'Est de la RDC et a exigé que le Rwanda cesse tout soutien au M23 et se retire du territoire congolais.

Dans sa conclusion, la ministre d'État a souligné que le déploiement des soldats rwandais sur le territoire congolais ainsi que l'alliance du Rwanda avec le groupe terroriste du M23 pour déstabiliser notre pays constitue des graves violations de la charte des nations unies.

Le Conseil des ministres a pris acte de cette information.

Guylain Kabalundi

CHIFFRÉ À 277.066 MILLIARDS CDF SOIT 93 MILLIARDS USD, LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2025 A ÉTÉ PRÉSENTÉ AU GOUVERNEMENT

Le Ministre d'État, Ministre du Budget Aimé Boji Sangara a, au cours de la cinquième réunion du Conseil des ministres qu'a présidée le Chef de l'État Félix Tshisekedi à la Cité de l'Union Africaine le vendredi 12 juillet dernier, fait rapport au Conseil de l'état d'avancement du processus d'élaboration du projet de Loi de Finances de l'exercice 2025.

Dans son intervention, Aimé Boji a indiqué que son ministère s'est attelé à finaliser le projet du Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) 2025 - 2027 adossé au programme du gouvernement chiffré à 277.066 milliards de Francs Congolais soit l'équivalent de 93 milliards de dollars américains. Ce projet de CBMT vient d'être analysé, de fond en comble, au cours des Consultations pré-budgétaires qui ont été organisées du 8 au 10 juillet courant.

Après cette étape, les Institutions, Ministères et Services publics devront faire diligence pour l'élaboration de leurs prévisions budgétaires dans le respect des mesures d'encadrement contenues dans la lettre d'orientation de la Première ministre et de la Circulaire contenant les instructions relatives à l'élaboration de la Loi de Finances de l'exercice 2025", rapporte le compte- rendu de la réunion.

Le ministre national du Budget a insisté pour que ces prévisions budgétaires respectent scrupuleusement les planchers des recettes, qui sont des minimas, et les plafonds des dépenses afin d'éviter la désarticulation du CBMT et de préserver la crédibilité du Budget. Leur transmission au Ministère du Budget est prévue au plus tard le 27 juillet et les conférences budgétaires vont débiter le 29



juillet pour se clôturer le 10 août 2025.

Le calendrier budgétaire prévoit, du 29 au 30 juillet, les concertations avec les partenaires techniques et financiers du Gouvernement, en vue de négocier le financement du gap du CBMT et en particulier de la tranche de 2025, en termes d'appuis budgétaires et de dons projets", poursuit le compte-rendu.

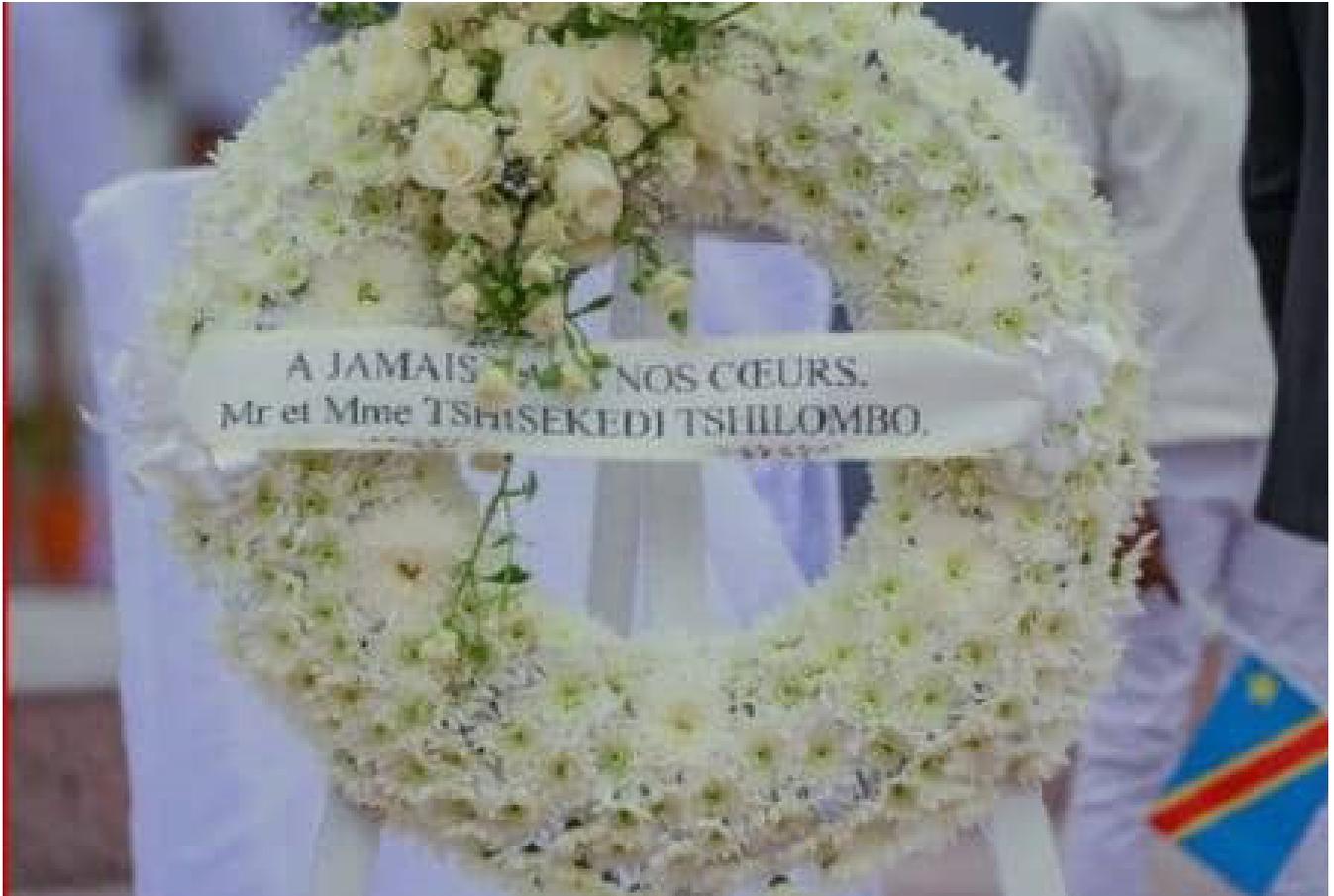
Pour terminer, le ministre Boji a mentionné qu'après les conférences budgétaires, il se chargera de soumettre, après arbitrage, à l'approbation du Gouvernement, en passant par les Commissions gouvernementales, non seulement le projet de CBMT finalisé, mais aussi les avant-projets de Loi de Finances rectificative 2024 en cours de préparation et de Loi de Finances

Il sied de rappeler qu'une fois que ce projet de Loi de Finances pour l'exercice 2025 sera validé au sein du gouvernement, il sera déposé au bureau de la chambre basse du Parlement le 15 septembre prochain, ceci conformément à l'article 83 de la loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques qui stipule : « le projet de loi de Finances de l'année, y compris les états et documents prévus aux articles 78 et 79 de la présente loi, est déposé par le gouvernement au bureau de l'Assemblée nationale au plus tard le 15 septembre de chaque année », pour son examen et son adoption avant que le Chef de l'État puisse le promulguer.

Pitshou MAKWELA

JOURNÉE DU 02 AOÛT PROPOSÉE CHÔMÉE

À l'occasion de la cinquième réunion du Conseil des ministres tenue le vendredi 12 juillet dernier à la Cité de l'Union africaine, la ministre des droits humains a présenté deux notes d'information aux membres du gouvernement



La Première note, relative à la journée du génocide congolais, consistait à présenter le contexte dans lequel FONAREV (fonds national de réparation des victimes de violences sexuelles et violences liées aux conflits) a été créé et pour quelles raisons le Président Félix Tshisekedi a institué le GENOCOST : Génocide congolais pour des gains économiques/ génocide pour les coûts et aspects économiques au Congo.

C'est dans le souci de garder frais dans la mémoire des Congolais les ignobles massacres dont la RDC a été victime qu'il a été institué cette journée commémorative du génocide congolais (Genocost) et qui est célébrée le 02 août de

chaque année.

S'appuyant sur ces raisons, et pour que ces crimes ne soient oubliés ni par l'histoire, ni par les bourreaux, encore moins par l'ensemble du peuple congolais qui en portera les stigmates éternellement, la ministre des droits humains a proposé que le 02 août de chaque année soit "Journée Chômée" sur toute l'étendue du territoire national, et que pour cette année 2024, une semaine de prière œcuménique soit organisée.

Les commémorations symboliques seront organisées aux lieux où les odieux crimes ont été les plus atroces : Makobola (Sud-Kivu), Kasika

(Sud-Kivu), Goma (Nord-kivu), Kibati (Nord-kivu) et Kisangani (Tshopo).

La deuxième note d'information de la ministre des droits humains portait sur les pistes des solutions au conflit ethno-tribal entre les Teke et les Yaka.

La ministre a présenté quelques propositions allant dans le sens d'assurer la cohabitation pacifique entre ces deux peuples voisins. Le 5ème Conseil des ministres a pris acte de ces deux notes d'information après débat et délibération.

Guillaume Modimola Myande



LE MINISTRE TSHIMANGA ANNONCE LA 3^{ème} SESSION DE L'ORGANISATION DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE DES LACS ÉDOUARD ET ALBERT À KINSHASA

Le ministre de Pêche et Élevage Jean-Pierre Tshimanga a porté à la connaissance des membres du Conseil la note d'information relative à la tenue de la troisième Session du Conseil des ministres de l'Organisation de la Pêche et l'Aquaculture des Lacs Édouard et Albert prévue à Kinshasa du 29 juillet au 1^{er} août 2024.



Notons que la République Démocratique du Congo (RDC) est un pays d'Afrique centrale disposant d'énormes potentialités halieutiques. Elle bénéficie des conditions topographiques et climatiques favorables, d'un réseau hydrographique dense et d'une côte atlantique longue de 170 km. La pêche au Congo se pratique de manière traditionnelle ou artisanale, et sous la forme moderne ou industrielle. La pêche est une source de richesse importante pour de nombreux pays en développement côtiers et insulaires.

Selon le compte-rendu du conseil : " en exécution des résolutions de la deuxième session du Conseil des ministres de l'Organisation de la Pêche et l'Aquaculture des Lacs Édouard et Albert, le Secrétariat Exécutif de cette Organisation a

proposé à la République Démocratique du Congo (RDC) et à l'Ouganda, deux pays concernés par cette structure, la période du 29 juillet au 01^{er} août 2024 pour la tenue de la troisième session du Conseil des ministres ".

La délégation Ougandaise sera conduite par le ministre des Affaires Étrangères qui sera accompagné des ministres en Charge des Eaux et de Celui de l'Agriculture, Pêche et Industrie Animale. Trois Secrétaires Généraux seront dans cette délégation avec cinq Experts. Le Conseil a pris acte de cette Note d'information.

SANDRA MBOMBO

FDNT : DENISE TSHISEKEDI SOLLICITE L'ASSISTANCE DU GOUVERNEMENT DANS LES 4 AXES DE SA FONDATION

La distinguée Première dame Denise Nyakeru a rencontré, le mardi 2 juillet 2024 à la Primature, la Première ministre Judith Suminwa.

Au cours de cette première rencontre entre la First lady avec la cheffe de l'équipe Suminwa, quelques ministres concernés par le pilier 4 du programme d'action du Gouvernement « l'Accès aux Services de base » ont été associés. Il s'agit de la Professeure Marie-Thérèse Sombo, Madame Raïssa Malu, Dr Samuel-Roger Kamba, et Monsieur Gilbert Kabanda, respectivement ministres de l'Enseignement supérieur et universitaire, de l'Éducation nationale, de la Santé et de la Recherche scientifique.

La Première dame et son hôte ont basé leurs échanges sur des préoccupations importantes concernant la Fondation Denise Nyakeru Tshisekedi et le soutien gouvernemental au programme « Excellentia » ainsi que la prise en charge des personnes souffrant de la drépanocytose. Cette séance de travail procède de la volonté de l'épouse du Chef de l'État de faire le suivi des plaidoyers qu'elle mène dans le cadre de sa Fondation.

Au sortir de l'audience, la Distinguée Première Dame a précisé : « On a été reçu par la Première ministre premièrement pour la féliciter par rapport à sa nomination et aussi pour le suivi de tous nos plaidoyers déposés. On est venu faire un rappel par rapport à nos plaidoyers. Nous attendons une suite favorable dans les jours à venir », s'est-elle exprimée.

Coordonnateur de la Fondation Denise Nyakeru, Joël Makubikwa a, quant à lui, évoqué l'impact du



plaidoyer sur la drépanocytose menée par la première dame.

« La distinguée Première dame porte la question de la drépanocytose. À ce jour, on ne peut pas dire qu'on est déjà arrivé mais l'on n'est pas non plus là où nous étions il y a 5 ans. Dès l'instant où la Première dame a porté cette question, plusieurs ONG aujourd'hui parlent de la drépanocytose. Ce qui représente déjà une très bonne avancée. Aujourd'hui, le centre « Mabanga Yolo », dédié à la médecine mixte et d'anémie SS, a été réhabilité », a-t-il dit.

Il sied de relever que la drépanocytose, cette maladie génétique qui altère l'hémoglobine et qui concerne 2 à 3 % des Congolais, focalise peu d'implication du Gouvernement. Ainsi, la Première ministre, qui a prêté une oreille attentive

à l'ensemble du plaidoyer fait par la distinguée Première dame, a promis d'instruire les ministres sectoriels pour que tout soit mis en œuvre au niveau du Gouvernement, afin de rencontrer ces demandes.

Par ailleurs, la Cheffe du gouvernement et la Première dame ont également évoqué la nécessité d'appuyer le programme « Excellentia » de la Fondation DNT qui octroie des bourses d'études universitaires locales et internationales. Après 5 ans, le programme Excellentia compte déjà 313 boursiers.

Une photo de famille et une remise de quelques cadeaux ont clôturé cette séance de travail.

Sandra Mbombo

REMISE OFFICIELLE DE 26 MILLE HYPERGUIDES DE L'AGENT DES DOUANES

Sur instruction du Président Félix Tshisekedi, le Directeur de cabinet du Chef de l'État Anthony Nkinzo a remis 3 conteneurs des "Hyperguides de l'agent des douanes" aux cadres et agents de la Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA) pour la prévention et la lutte contre la corruption et les antivaleurs.

« Ces hyperguides sont des manuels de référence essentiels pour les agents de douanes pour orienter leur conduite et prévenir tout risque de fraude et de coulage des recettes publiques en renforçant les capacités des fonctionnaires et en promouvant une culture de transparence et d'efficacité », a affirmé le Directeur de cabinet du Chef de l'État.

« J'exhorte les cadres et agents de la Dgda, bénéficiaires de ces précieux outils, à s'impliquer davantage et à s'approprier pleinement leur utilisation car la réussite de cette initiative est une importance capitale pour la République », a-t-il renchéri.

Pour sa part, la vice-ministre des Finances a fait savoir que « les kits complets de ces hyperguides constituent un repère, un appel à plus d'éthique, à plus d'intégrité, plus de transparence et de

professionnalisme dans l'exercice du métier de la douane ».

Recevant symboliquement les 26 000 exemplaires d'hyperguides répartis en trois conteneurs, le Directeur général de la Dgda a promis de « tout mettre en œuvre pour que les agents s'approprient et vivent au quotidien, de manière professionnelle, les valeurs d'éthique et de citoyenneté pour donner au gouvernement de la République les moyens de son action ».

Lancé par le Chef de l'État depuis 2022, le projet hyperguides est piloté par la Cellule d'innovation et de changement de mentalités (CICM), un service spécialisé de la Présidence.

Chris Mumpakani Atemvul



LES ÉPREUVES ÉDUCATIVES 2024, ORGANISÉES PAR LE MINISTÈRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ONT EU BEL ET BIEN LIEU DANS L'ENSEMBLE DU PAYS

La formation professionnelle étant un moyen de l'épanouissement de l'homme, elle contribue au développement du pays et permet l'auto dépendance de l'homme et met en avant plan ses compétences. Ce secteur d'éducation professionnelle était, à titre informatif, évoqué dans le deuxième point de la cinquième réunion du Conseil des ministres de ce vendredi 12 juillet 2024.



Présidée par le garant de la nation, Chef de l'État Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, le Conseil a été informé, par le biais du ministre de la formation professionnelle, du déroulement des épreuves certificatives « ENFEP », pour l'année 2024. Ces épreuves étaient organisées par le ministère de tutelle, en la période du 1er au 4 juillet 2024, sur toute l'étendue du territoire national, excepté les provinces éducationnelles de Nord-Kivu2 où sévit l'insécurité suite à l'agression du Rwanda, sous couvert des terroristes du M23; et aussi la province de Mai-Ndombe qui n'a aligné aucun candidat pour ces épreuves.

Le patron du secteur de la formation professionnelle a également relevé l'importance capitale de ces épreuves dans le processus de formation professionnelle en République Démocratique du Congo; celles-ci permettent de mesurer les niveaux de compétences et de connaissances des apprenants. Ainsi, elles offrent une validation formelle des acquis, sanctionnée par un certificat d'aptitude professionnelle.

Le ministre de la formation professionnelle a fait savoir à l'assistance que ces épreuves ont eu bel et bien lieu; et se sont

bien déroulées, d'une manière générale, sauf pour le cas des provinces éducationnelles de Nord-Kivu 2, où un report de deux semaines a été accordé, en attendant que l'ordre soit rétabli dans cette partie de la République.

Plusieurs défis majeurs à relever dans le secteur de la formation professionnelle ont été évoqués par le ministre tutélaire.

Dans l'entre-temps, le Conseil a pris acte de cette note d'information.

Rachel FUTU

DÉLIVRANCE DE LA CARTE D'IDENTITÉ: FÉLIX TSHISEKEDI ATTEND UN RAPPORT SANS COMPLAISANCE

Lors de la cinquième réunion du Conseil des ministres qu'il a présidée le vendredi 12 juillet dernier à la Cité de l'Union africaine, le Chef de l'État a fait part aux membres du gouvernement de sa préoccupation concernant le projet d'octroi de la carte d'identité nationale. Il a constaté que depuis le lancement dudit projet, il n'y a pas d'avancées attendues par rapport au chronogramme qui lui a été présenté



Le Président congolais pose ce constat étant donné que c'est à lui que la nouvelle carte d'identité nationale a été délivrée par l'ONIP le 30 juin 2023. C'est dans le but de faire la lumière sur ce dossier que le Chef de l'État Félix Tshisekedi a instruit vice-Premier ministre, ministre de l'intérieur, sécurité, décentralisation et affaires coutumières Jacquemain Shabani de lui faire un rapport sans complaisance sur ce dossier afin que toutes les dispositions soient prises.

l'année en cours. Quelques personnalités, patrons de maisons de presse et journalistes invités à la cérémonie, avaient bénéficié de ce document que les Congolais attendent depuis plusieurs décennies.

À cette occasion, le Directeur général de l'ONIP avait promis dans une interview lors de la cérémonie de relance que l'opération allait reprendre sans arrêt la première semaine du mois de mai dans quelques communes pilotes de la capitale Kinshasa.

Pour rappel, l'Office national d'identification de la population (ONIP) avait repris l'opération d'octroi de la carte d'identité à Kinshasa le 26 avril de

Jules Tshitumbayi

LE CONSEIL A PRIS ACTE DU MORATOIRE DE 60 JOURS POUR CONTRIBUER À LA PROTECTION DES EMPLOIS AU PROFIT DES NATIONAUX

Le vendredi 12 juillet dernier, à l'occasion de la cinquième réunion du Conseil des ministres tenue à la Cité de l'Union africaine, le ministre de l'Emploi et Travail a présenté aux membres du Conseil la note d'information relative au moratoire de 60 jours pour contribuer à la protection des emplois au profit des nationaux contre la concurrence de la main d'œuvre étrangère



Il a indiqué que la création d'emplois passe par entre autres : (i) la protection des emplois existants et (ii) la capitalisation des opportunités offertes par les employeurs au profit des nationaux.

D'après lui, il s'observe malheureusement dans notre pays que les opportunités d'emplois font aujourd'hui l'objet d'une forte concurrence de la main d'œuvre étrangère à tel point que beaucoup de ces opportunités qui peuvent bénéficier aux Congolais sont occupés par les étrangers. Et pourtant, il y a l'Ordonnance

n°74/098 du 06 juin 1974 telle que révisée par l'Ordonnance 77-383 du 29 décembre 1977 en ses articles 5 et 6 protège la main d'œuvre nationale contre la concurrence étrangère et que l'Arrêté n°121/CAB.MIN/TPS/112/2005 du 26 octobre 2005 fixe le pourcentage autorisé au sein des Entreprises exerçant leurs activités en République Démocratique du Congo.

Au regard de ce qui précède et vu la gravité des faits, le ministère de l'Emploi et Travail a accordé un moratoire de 60 jours aux employeurs régis par le Code du Travail afin qu'ils

puissent prendre des mesures au sein de leurs Entreprises et Etablissements respectifs pour régulariser leurs situations.

Au terme de cette échéance, un contrôle sera diligenté sur toute l'étendue de la République pour s'assurer de la stricte observance de cette réglementation et les sanctions proportionnelles seront infligées aux employeurs non en règle conformément à la législation en la matière.

Le Conseil en a pris acte.

Chris Mumpakani Atemvul

Protection de la biodiversité et AGOA examinés en Conseil

La 5ème réunion du Conseil des ministres que le Président de la République a présidée le vendredi dernier à la cité de l'Union africaine, a permis d'examiner et d'adopter un projet de protection de la biodiversité dans les aires protégées frontalières de notre pays ainsi que la stratégie nationale des exportations et diversification des marchés entre l'AGOA et la RDC.

Concernant le premier dossier, la Ministre d'État, Ministre de l'Environnement et Développement durable a relevé que ce projet offrira la sextuple opportunité de :

- Lutter contre le trafic transfrontalier illicite des espèces sauvages menacées d'extinction ou non;
- Construire des postes locaux fortifiés de surveillance, des clôtures électriques et/ou des murs en gabion ou en béton le long des frontières terrestres avec un système électronique d'alerte et de surveillance aérienne et sur les frontières liquides avec des balises et capteurs électroniques;
- Construire des postes des Commandement régionaux/provinciaux dans des villes proches de la frontière et un centre de commandement national central à Kinshasa interopérables avec ceux des autres forces de défense ;
- Former et équiper le éco-gardes en unités d'intervention rapide de protection des frontières terrestres et liquides;
- Installer des senseurs et autres technologies modernes de télé-détection d'alerte aux frontières liquides et terrestres;
- Promouvoir l'éco-tourisme.

Après débat et délibération, le Conseil des ministres a adopté ce dossier.

Il en est allé de même pour le deuxième dossier dont le Ministre du Commerce extérieur a fait l'économie en spécifiant que la force de la stratégie nationale AGOA étant d'être holistique, elle va s'appuyer sur :

- Une étude exhaustive de la demande américaine à travers les 6.000 produits éligibles dans le cadre



du programme AGOA;

- Une méthodologie rigoureuse d'identification des produits exportables vers le marché américain ;
- Une approche participative qui a permis aux experts des ministères sectoriels concernés par la question des exportations, ceux des structures et organismes spécialisés, du secteur privé ainsi que les partenaires techniques internationaux, qui tous ont validé les propositions contenues dans la stratégie nationale AGOA.

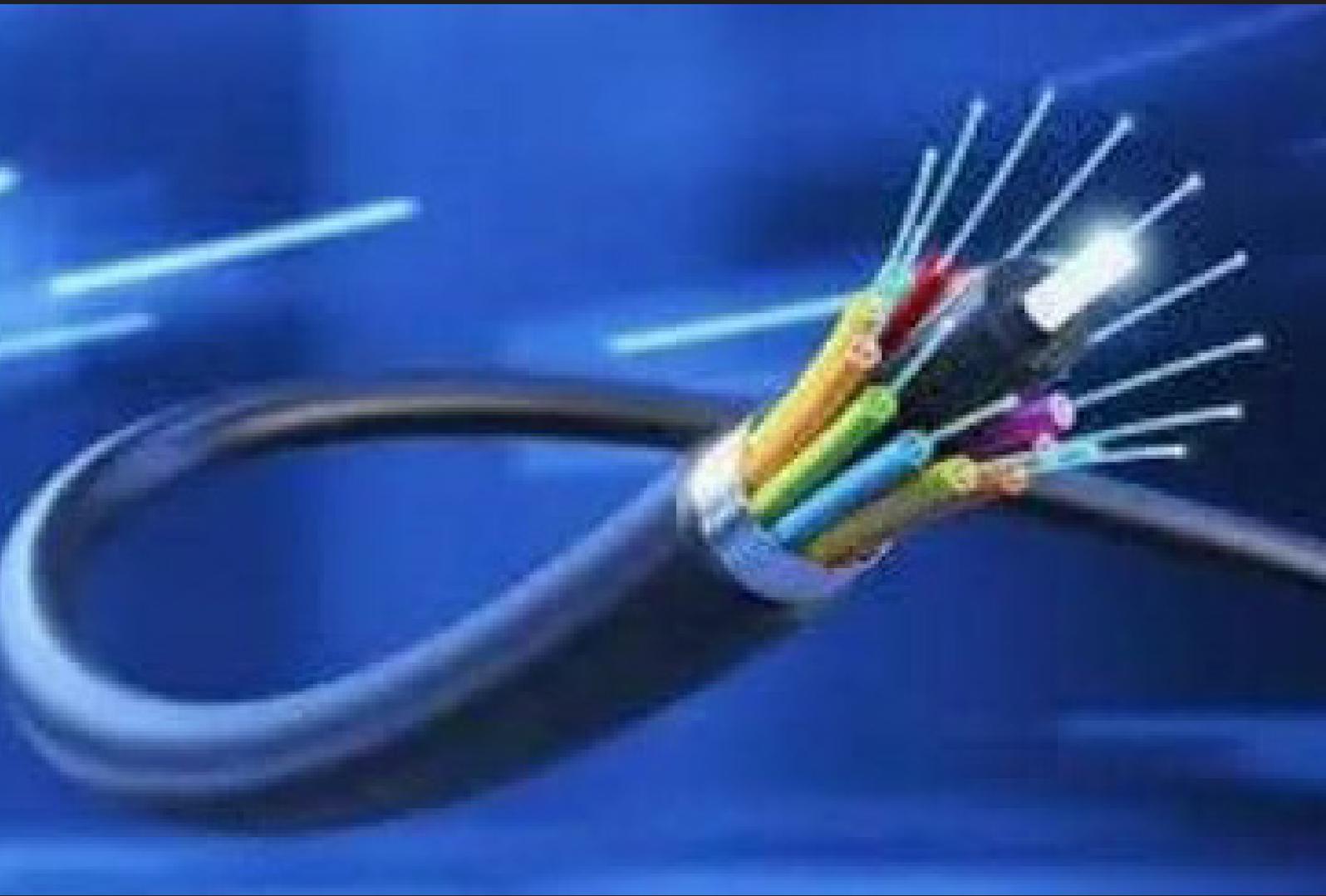
Julien Paluku a ajouté que l'objectif du gouvernement est d'optimiser l'utilisation de l'AGO A par la mise en œuvre du plan d'action opérationnel qui se décline en cinq axes stratégiques et 16 interventions prioritaires pour lever les contraintes telles que l'étroitesse de l'offre exportable, la faible maîtrise des exigences du marché américain, le coût élevé du fret maritime et aérien vers les États-Unis et l'absence de mécanismes intégrés d'accompagnement du secteur privé exportateur de la RDC.

Et d'ajouter que la stratégie nationale AGOA retient 21 filières hors minières (dont le café, le cacao, le thé et le gingembre) et 5 filières minières (cuivre, diamants, or, cobalt et 3T).

L'ambition d'atteindre dans un horizon de court et moyen termes une valeur des exportations vers le marché américain de 3 milliards USD, soit le quintuple du niveau atteint au moment de son expulsion en 2010 exige la mise en œuvre des politiques économiques cohérentes permettant de soutenir la trilogie production - transformation - commerce. Le compte -rendu rapporte qu'à ce sujet, des mesures économiques y relatives ont été passées en revue.

Le Ministre du Commerce extérieur a souligné qu'à la suite de la validation de la stratégie nationale AGOA-RDC, une structure de suivi et évaluation de la mise en œuvre sera mise en place.

Bernard Tshishimbi



ANALYSE

CONTRAT SINO-CONGOLAIS "SICOMINES" VOLET FIBRE OPTIQUE : LE PROTOCOLE EST LÀ

Le Directeur général de l'Agence de pilotage, de coordination et de suivi des conventions de collaboration (APCSC) Freddy Yodi Shembo, et le Directeur général de la Société congolaise de fibre optique (SOCOF), Prosper Ghislain Mpeye Itoniwe, ont signé un protocole de collaboration entre leurs structures respectives.

Par cet acte, la SOCOF, l'une des parties, devient l'Unité de Gestion du Projet (UGP) pour la composante «fibre optique» dans l'exécution du contrat sino-congolais relatif à la Convention de collaboration du 22 avril 2008 entre le gouvernement de la RDC et le Groupement des entreprises chinoises (GEC).

L'APCSC, l'autre partie, est l'interface légal qui a la responsabilité d'interagir et de mener des pourparlers pour la bonne marche des accords

signés entre le gouvernement congolais et le Groupement des entreprises chinoises (GEC), au travers du projet SICOMINES, dont la relance a été effectuée par le Premier ministre Sama Lukonde le 18 mars 2024 selon la volonté et la vision du Chef de l'État Félix Tshisekedi.

Au niveau des rôles et missions, la SOCOF est appelée à fournir la fibre optique au pays et l'APCSC à superviser son travail selon ses rôles et les prescrits de la loi.

Par ce protocole, la vision du Président de la République de connecter le pays peut prendre corps.

Mazé Mwakumanya

Érik Nyindu Kibambe
Directeur de la Cellule
de Communication

Giscard Kusema
Directeur-Adjoint

Bernard TSHISHIMBI
Coordonnateur LPDA

Journalistes:

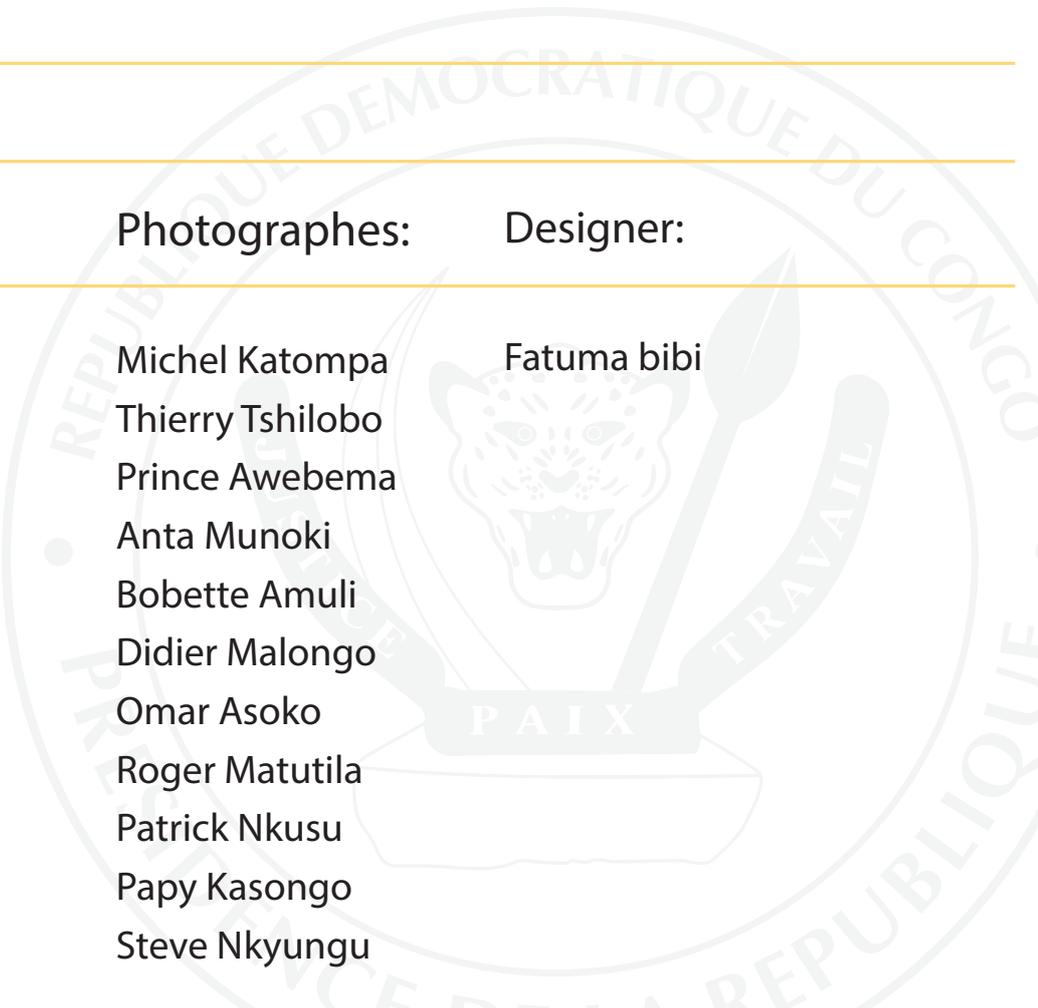
Chris Mumpakani
Christian Kusema
Sandra Mbombo
Guillaume Modimola
Blandine Nzovo
Jules Tshitumbayi
Pitshou Makwela
Rachel Futu
Fanny Kikufi
Aminata Kasa
Carol Lumingu
Pierre Kibambe
Maze Muakumanya
Julie Tshienda
Guylain Kabalundi
Carole Tshimanga
Marie Josée Missia

Photographes:

Michel Katompa
Thierry Tshilobo
Prince Awebema
Anta Munoki
Bobette Amuli
Didier Malongo
Omar Asoko
Roger Matutula
Patrick Nkusu
Papy Kasongo
Steve Nkyungu

Designer:

Fatuma bibi



LPDA
CHEZ VOUS



Copyright Cellule de Communication
Présidentielle JUILLET 2024
